

Procès-verbal de la 21^e Assemblée générale

Samedi 11 mai 2024 à 9 h 30

Maison de la paroisse réformée, Dorfbergstrasse 2, 3550 Langnau im Emmental

Membres du comité présents : Esther Richard (présidente), Beatrice Amrhein, Pascal Flotron, Patricia Lehmann, Christian Meier, Richard Volz, Christoph Wagner, Elvira Weber.

Délégués présents :

Selon la liste des présences, 67 délégués avec droit de vote sont présents.

Hôtes présents :

- Mme la pasteure Judith Pörksen, présidente du Conseil synodal de l'Église nationale réformée évangélique,
- Mme Marie-Louise Beyeler, présidente du Conseil de l'Église nationale catholique romaine,
- M. le pasteur Christoph Schuler, président du Conseil de l'Église nationale catholique chrétienne,
- M. David Leutwyler, délégué aux affaires ecclésiastiques et religieuses du canton de Berne,
- M. Daniel Bichsel, président de l'Association des communes bernoises,
- Mme la pasteure Kathrin Brodbeck, présidente de la Société pastorale réformée évangélique,
- M. Fridolin Marti, ancien président et membre d'honneur de l'Association des paroisses,
- M. Hansruedi Spychiger, ancien président et membre d'honneur de l'Association des paroisses,
- Heidi Haas, ancien membre du comité de l'Association des paroisses,
- Prof. Isabelle Noth, oratrice de la 2^e partie de l'AG,
- M. Max Perrenoud, interprète pour le français,
- Mme Ursula Urech, secrétaire de l'Association des paroisses.

Médias présents

- Mme Silvia Amman, collaboratrice libre de l'*Emmentaler Woche*

Paroisses présentes

– Paroisses catholiques chrétiennes :

Berne

St-Imier

Thoune

– Paroisses catholiques romaines :

Frutigen

Guthirt Ostermundigen

Langenthal

Thoune

– **Paroisses réformées :**

Bätterkinden
Bern, Gesamtkirchgemeinde
Bleienbach
Court, Par8
Dürrenroth
Ferenbalm
Grafenried-Limpach
Hasle bei Burgdorf
Heimiswil
Hindelbank
Kirchdorf
Konolfingen
Lauperswil
Lengnau
Meiringen
Münchenbuchsee-Moosseedorf
Oberburg
Pieterlen-Meinisberg
Reichenbach
Röthenbach
Seeberg
Sonvilier
St-Imier
Sumiswald
Thierachern
Thunstetten
Trub
Walkringen
Wichtrach
Wynigen

Belp-Belpberg-Toffen
Berne, Paroisse de l'Eglise française
Brienz
Diessbach
Eriswil
Gsteig-Interlaken
Heiliggeist Bern
Herzogenbuchsee
Ins
Kirchlindach
Krauchthal
Leissigen-Därligen
Meikirch
Mühleberg
Nydeggen Bern
Oberwil i. S.
Radelfingen
Reutigen
Schwarzenburg
Signau
Spiez
Steffisburg
Täuffelen
Thun, Gesamtkirchgemeinde
Trachselwald
Utzenstorf
Wangen a. A.
Wimmis
Zollikofen

Excusés

Les organisations et les personnes suivantes se sont excusées :

- Mme Evi Allemann, conseillère d'État,
- Mme Renate Grunder, conseillère synodale,
- M. Kurt Hofer, chef du secteur Paroisses et formation,
- M. Martin Kunz, vice-président de l'Église nationale catholique chrétienne,
- M. Urs Hallauer, président de l'Association bernoise des administrateurs de paroisse,
- M. Kurt Gyger, président de l'Association Cadres des communes bernoises (BGK),
- Mme Monika Gerber, Association Cadres des communes bernoises (BGK),
- M. Markus Rusch, membre du comité.

Les représentants des médias invités suivants se sont excusés :

- M. Andreas Krummenacher, Pfarrblatt catholique romain.

Les paroisses suivantes se sont excusées :

- Paroisses catholiques romaines
Konolfingen, Langnau i.E., Malleray-Bévillard, Moutier, Münsingen, Vallon Saint-Imier
- Paroisses réformées évangéliques
Aarberg, Amsoldingen, Barga, Bern-Bümpliz, Bern-Matthäus, Bern-Münster, Bern-Paulus, Biglen, Burgdorf, Bürglen, Courtelary-Cormoret, Frauenkappelen, Heimberg, Hilterfingen, Huttwil, Jegenstorf-Urtenen, Kappelen-Werdt, Kerzers, Kirchberg, Köniz, Konolfingen, Koppigen, La Neuveville, Laupen, Leuzigen, Lützelflüh, Nidau, Oberdiessbach, Roggwil, Rüti b. Büren, Schlosswil-Oberhünigen, St. Stephan, Stettlen, Sutz-Lattrigen, Thun-Stadt, Tramelan, Unterseen, Ursenbach, Vechigen, Vinelz-Lüscherz, Walperswil-Bühl, Walterswil, Wynau

1. Bienvenue

Esther Richard salue les personnes présentes et remercie la paroisse réformée évangélique de Langnau pour son hospitalité, dont le président, Stephan Bongiovanni, adresse un salut à l'assemblée et décrit la paroisse en quelques mots.

La présidente montre des photos de son voyage dans les Pouilles en guise d'introduction à la 21^e Assemblée générale.

Elle constate que l'invitation a été envoyée dans les délais prévus et conformément aux statuts. Les documents de séance ont été publiés le 22 mars 2024, sur le site <https://kgvadp.ch>, en français et en allemand.

Esther Richard indique qu'aucune proposition écrite n'a été déposée pour l'assemblée de ce jour. Le point 8 de l'ordre du jour sera par conséquent omis.

Ordre du jour

1. Bienvenue
2. Procès-verbal de la 20^e Assemblée générale du 6 mai 2023
3. Rapport annuel 2023
4. Comptes annuels 2023
 - 4.1. Présentation des comptes annuels
 - 4.2. Rapport des vérificateurs des comptes
 - 4.3. Prise de décision
 - 4.4. Décharge du comité
5. Budget 2025
 - 5.1. Cotisation de membre
 - 5.2. Prise de décision
6. Élections

6.1. Réélection du vérificateur des comptes Markus Stoll, Schwarzenburg

7. Informations

- Enquête sur les flux financiers des paroisses dans le canton de Berne
- Primauté du numérique, état des travaux pour les paroisses
- Ordonnance sur l'attribution des postes pastoraux / Attribution des postes financés en 2026 par l'Église nationale avec la contribution cantonale
- Informations concernant l'obligation de paiement ultérieur pour les cures achetées par le canton
- Congrès du 19.8.2024 avec le ThinkTank Société pastorale

8. Propositions formulées par des membres (tombe)

9. Divers

Aucune proposition n'est formulée pour demander une modification de l'ordre du jour.

Élection des scrutateurs

Richard Volz propose l'élection de Mme Cecile Minka-Deux, paroisse cath.-rom. Guthirt Ostermundigen, et M. Andreas Rothenbühler, paroisse réf. Konolfingen. Cette proposition ne soulève pas d'opposition. Les deux scrutateurs sont élus à l'unanimité.

2. Procès-verbal de la 20^e Assemblée générale du 6.5.2023

Avant l'assemblée, l'attention du comité a été attirée sur le fait que la paroisse de Gstaad figurait dans la liste des paroisses réformées, alors qu'elle est catholique romaine.

Personne d'autre ne demande à prendre la parole. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, avec cette modification. La présidente adresse ses remerciements au rédacteur du procès-verbal, Richard Volz, pour ce gros travail.

3. Rapport annuel 2023

La présidente rappelle que le rapport annuel a été publié sur le site Web.

La vice-présidente, Elvira Weber, reprend la direction des débats pour l'approbation du rapport annuel. Elle donne la parole à l'assemblée afin que des questions puissent être posées.

Décision

Le rapport annuel 2023 est approuvé à l'unanimité. Le grand travail fourni par la présidente est honoré par une salve d'applaudissements.

Elvira Weber remercie Esther Richard pour son grand engagement désintéressé au bénéfice de l'Association des paroisses. La présidente garde toujours la vue d'ensemble des nombreuses affaires traitées par l'ADP et dirige le comité avec un grand engagement.

Esther Richard exprime sa gratitude pour la confiance qui lui est témoignée et transmet les remerciements aux autres membres du comité.

4. Comptes annuels 2023

4.1 Présentation des comptes annuels

Le responsable des finances, Christian Meier, présente les comptes 2023. Avec des recettes de CHF 36 386,15 et des dépenses de CHF 28 620,25, il résulte un excédent de recettes de CHF 7765,90.

Pour les recettes, ce fut un atterrissage de précision. Les paroisses ont payé leurs cotisations dans les délais. Côté dépenses, une restructuration du secrétariat a permis de faire des économies. En outre, le comité a fourni une grande charge de travail, faisant que le budget pour les projets n'a pas été épuisé. Aux CHF 34 950,00 provenant des 233 paroisses affiliées se sont ajoutées CHF 1436,15 de recettes issues de l'activité de révision.

Les dépenses se composent de CHF 15 320,55 pour le secrétariat et les traductions, CHF 11 967,40 pour le comité, CHF 439,80 pour les projets et CHF 892,50 pour l'équipe de vérificateurs des comptes.

Il en résulte un excédent de recettes de CHF 7765,90.

4.2 Rapport des vérificateurs des comptes

Les vérificateurs des comptes, MM. Hanspeter Stübi et Markus Stoll, ont contrôlé les comptes annuels 2023.

Beatrice Amrhein lit le rapport de vérification. Au 31.12.2023, la fortune se montait à CHF 61 688,21. Les vérificateurs confirment que les comptes sont tenus minutieusement et que les pièces justificatives et l'état des comptes concordent avec les écritures comptables. Les vérificateurs recommandent à l'assemblée d'approuver les comptes annuels 2023 et de donner décharge au comité.

Personne ne demande à prendre la parole.

4.3 Décision

Les comptes annuels 2023, avec des dépenses de CHF 28 620,25, des recettes de CHF 36 386,15 et un excédent de recettes de CHF 7765,90, sont approuvés à l'unanimité.

4.4 Décharge du Comité

Décharge est donnée au comité, à l'unanimité.

Esther Richard remercie le responsable du secteur des finances, Christian Meier, la secrétaire de l'association, Ursula Urech-Lengacher, ainsi que les vérificateurs pour leur travail soigneux et précis.

5. Budget 2025

5.1 Cotisation de membre

Les cotisations de membre 2024 ont déjà été redéfinies lors de la dernière Assemblée générale. Elles sont inférieures de CHF 5000.- au budget 2024, car certaines paroisses ont été

classées dans une catégorie plus basse en raison du recul du nombre de leurs membres. Corrections par rapport au budget 2024 : le projet de numérisation sera visible dans les comptes 2024 et 2025. L'Association des paroisses dispose actuellement d'une fortune de plus de CHF 60 000.-, ce qui lui permettra de fournir des avances dans ce domaine.

Aucune question ni remarque n'émane de l'assemblée.

5.2 Décision

Le budget 2025, prévoyant des dépenses de CHF 39 700,00, des recettes de CHF 39 600,00 et un excédent de recettes de CHF 100,00, est approuvé à l'unanimité, avec une abstention.

Esther Richard remercie Christian Meier et Ursula Urech pour leur travail.

Christian Meier informe l'assemblée au sujet du sondage concernant les flux financiers des paroisses, auquel ont participé neuf paroisses qui avaient été spécifiquement invitées. Les résultats recueillis ont été traités afin de faire face, chiffres à l'appui, à la motion de Carlos Reinhard « Impôts paroissiaux sur une base volontaire pour les personnes morales ». Le « Rapport sur la situation financière des paroisses bernoises » de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) a contribué à mettre en évidence l'évolution des rentrées fiscales provenant des personnes morales. Celles-ci se situent entre 40 et 47 millions de francs par an pour toutes les paroisses. Si cet impôt devenait volontaire, la plus grande part de ces rentrées viendrait à manquer. Les artisans locaux ressentiraient également les répercussions de ce changement, parce que les paroisses devraient économiser l'équivalent de cette perte. Les investissements en particulier devraient être réduits. En conclusion de ce sondage, il devient évident que la suppression de l'impôt paroissial des personnes morales affecterait également les artisans locaux, vu que les paroisses devraient économiser les montants manquants. Christian Meier en appelle aux délégués pour qu'ils utilisent ces chiffres pour mener un débat juste et compétent avec les représentantes et représentants de la politique cantonale. Il est reconnaissant que les paroisses aient accepté de participer au sondage.

6. Élections

6.1 Réélection du vérificateur des comptes Markus Stoll, Schwarzenburg

En vertu des statuts, les vérificateurs des comptes sont élus pour deux ans. Le comité recommande la réélection de Markus Stoll. L'équipe de vérificateurs est bien rodée. Aucune proposition n'a été déposée pour cette élection.

Markus Stoll est réélu à l'unanimité.

7. Informations

Enquête sur les flux financiers des paroisses dans le canton de Berne

Cette enquête a déjà été évoquée plus haut (ch. 5).

7.2 Primauté du numérique, état des travaux pour les paroisses

Christoph Wagner informe :

Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'administration numérique (LAN), toutes les communes, et toutes les paroisses, sont tenues d'introduire une gestion électronique des affaires (GEVER) d'ici au 1^{er} mars 2027.

Pour plus d'informations sur cette question, suivre les liens suivants :

- Questions concernant la numérisation dans les communes (FAQ)
<https://www.sta.be.ch/fr/start/themen/digitale-verwaltung/gemeinden.html>
- Guide « Weg zur digitalen Archivierung » (en allemand)
<https://www.begem.ch/da>
- Exigences pour la gestion électronique des affaires, GEVER
<https://kost-ceco.ch/cms/exigences-de-base-pour-les-records-management-systems-du-point-de-vue-archivistique.html>

Les programmes nécessaires étant complexes, leur introduction engendre des coûts et des charges de personnel importants. L'Association des paroisses cherche des possibilités pour créer une plateforme GEVER commune, à laquelle les paroisses pourraient s'affilier. Le comité a approuvé un projet correspondant et s'est associé un spécialiste confirmé, Felix Hoser de Computer Coach Sàrl.

L'ADP tient à soutenir les paroisses dans la mise en œuvre de l'administration numérique, encourager leur collaboration et mettre à disposition les outils nécessaires.

Les administrations et les secrétariats des paroisses recevront ces prochains jours un lien vers un sondage visant à déterminer les besoins et les attentes des paroisses concernant l'administration numérique.

L'étape suivante consistera à évaluer des programmes appropriés et à les présenter aux intéressés à l'occasion d'un après-midi de formation et d'information. Cette séance aura lieu mercredi 21 août 2024 à la maison de paroisse de Münsingen.

7.3 Ordonnance sur l'attribution des postes pastoraux / Attribution des postes financés en 2026 par l'Église nationale avec la contribution cantonale

Les représentantes et représentants des trois Églises nationales informent l'assemblée au sujet de la mise en œuvre dans les Églises de l'ordonnance sur l'attribution des postes pastoraux.

Marie-Louise Beyeler, présidente du Conseil de l'Église nationale catholique romaine :

Le 7 juin 2024, le Parlement des Églises nationales va débattre du « règlement Attribution des postes financés par l'Église nationale avec la contribution cantonale ». Les résultats de la consultation réalisée sont nuancés, mais dans l'ensemble positifs. Ils révèlent une différence dans les attentes entre les paroisses urbaines et rurales, ce qui a été discuté lors

d'entretiens de clarification. On a arrêté le principe que les postes seraient attribués par espace pastoral. Ainsi, des équipes plus grandes pourront desservir des régions plus grandes. Les postes individuels seront toutefois attribués aux paroisses. Il en découle qu'une bonne cohabitation sera nécessaire au sein des espaces pastoraux. En cas de difficultés, une cour d'arbitrage tranchera. Marie-Louise Beyeler est impatiente de voir le débat au Parlement. Elle est tout aussi impatiente de voir les décisions du Grand Conseil concernant les contributions cantonales en faveur des Églises nationales.

Judith Pörksen Roder, présidente du Conseil synodal des Églises réformées Berne-Jura-Soleure :

L'attribution des postes pastoraux actuellement en vigueur date de 2014 et avait été adoptée par le canton de Berne. Elle entraîne une réduction du nombre de postes pastoraux, car celui-ci est lié au nombre de membres, lequel est en baisse. Et le recul des membres s'est encore accentué l'année dernière.

Le Conseil synodal s'est fixé pour objectif de créer des conditions stables dans l'attribution des postes pastoraux. Le nombre de postes pastoraux qu'il sera possible de financer dépend également de la contribution cantonale qui sera adoptée en automne 2024. Le but est de parvenir à une répartition des charges sur l'ensemble du territoire de l'Église qui soit aussi équilibrée et intelligible que possible, tout comme à une mise en œuvre des changements aussi « légère » que possible. L'une des difficultés découlant de la loi sur les Églises nationales est que la contribution cantonale ne tient pas compte de la croissance de la masse salariale. Le nombre des membres de l'Église sera déterminé en août 2024, ce qui permettra de définir la contribution cantonale en automne et de disposer de chiffres concrets en janvier 2025. Judith Pörksen Roder estime que le projet de l'ordonnance sur l'attribution des postes pastoraux n'aura pas besoin de beaucoup d'adaptations. Les décisions relatives aux postes pastoraux seront envoyées en octobre 2025 et la mise en œuvre doit ensuite se faire jusqu'à la fin de 2027. Les paroisses seront sous peu informées directement. Si vous avez des questions d'ordre stratégique concernant l'attribution des postes pastoraux, vous pouvez vous adresser au conseiller synodal Ivan Schulthess (ivan.schulthess@refbejuso.ch) ; pour les questions opérationnelles, c'est le chef de secteur Kurt Hofer qui se tient à votre disposition (kurt.hofer@refbejuso.ch, 031 340 25 02).

Actuellement, la consultation relative à l'ordonnance sur l'attribution des postes pastoraux spécialisés est en cours. Le Conseil synodal serait reconnaissant que les réponses à la consultation soient envoyées d'ici au 15 juillet 2024 à l'adresse électronique pzv-s26@refbejuso.ch.

Christoph Schuler, président du Conseil de l'Église nationale catholique chrétienne :

Cinq pasteur-e-s travaillent pour l'Église catholique chrétienne ; la ville de Berne dispose d'env. 2,5 postes. Les autres sont répartis entre Bienne, Thoun et une petite partie dans la région Berthoud-Haute-Argovie. La répartition sera revue en février 2025. L'Église catholique chrétienne dépend dans une large mesure du travail de bénévoles, lesquels assument en partie aussi des tâches pastorales. Le grand défi selon Christoph Schuler consiste à trouver les personnes appropriées pour occuper les postes attribués, ce qui ne devrait pas devenir plus facile à l'avenir.

7.4 Informations concernant l'obligation de paiement ultérieur pour les cures achetées au canton

Richard Volz informe les délégués au sujet de l'obligation de paiement ultérieur en cas de vente ou de changement d'affectation de cures que le canton avait à l'époque vendues à des conditions avantageuses. Lors d'un changement d'affectation d'une cure achetée au canton, les paroisses ont l'obligation de s'acquitter d'un paiement ultérieur. Près de deux tiers des paroisses qui ont participé au sondage mené par l'Association des paroisses au sujet de l'obligation du logement de service ont exprimé le souhait que le comité s'engage pour que l'obligation de paiement ultérieur soit supprimée. Richard Volz, accompagné d'une délégation de l'ADP, a rencontré le conseiller d'État compétent, Christoph Neuhaus. Celui-ci a souligné que la décision de supprimer cette obligation relève du Grand Conseil. La différence entre le prix d'achat et la valeur marchande des cures vendues à l'époque figure encore dans les livres du canton sous forme de prêts sans intérêt. Lorsque 25 ans se seront écoulés depuis l'achat, l'obligation de paiement ultérieur par les paroisses tombera. Or, ce délai sera atteint prochainement dans la plupart des paroisses. Une réaffectation partielle de la cure est déjà possible aujourd'hui, tout comme une utilisation transitoire limitée dans le temps. Si une paroisse veut vendre la cure qu'elle avait achetée, le canton a un droit de préemption. Le contrat d'achat peut éventuellement contenir des clauses dérogatoires ou complémentaires. C'est pourquoi il faut en tenir compte pour tout projet.

7.5 Congrès du 19.8.2024 avec le ThinkTank de la Société pastorale

Le 19 août 2024 à 18 h, un colloque conjoint de la Société pastorale et de l'ADP aura lieu à Le Cap Berne sur le thème : « Exploiter les marges de manœuvre et innover ensemble ». Pour de plus amples informations, consultez le site Web de l'ADP <https://kgvadp.ch>.

7.6 Offres de formation continue

La formation, d'une durée de plusieurs jours, destinée aux personnes travaillant dans les secrétariats est actuellement en cours. Une nouvelle édition peut être organisée en cas de besoin.

Le cours d'une journée « Planification financière pratique pour les paroisses » aura lieu le 29 août 2024. Ses participants y apprendront les fondements d'un plan financier et travailleront concrètement à l'élaboration du plan pour leur paroisse. (<https://bwdbern.ch/wb/gemeinden/kurse/finanzplanung-kirchgemeinden-praktisch-2/>)

8. Propositions formulées par des membres

Aucune proposition n'a été déposée.

9. Divers

Personne ne demande à prendre la parole.

Adieux à Richard Volz en tant que membre du comité

Au moment de sa réélection il y a un an, Richard Volz avait déjà annoncé qu'il souhaitait quitter le comité lors de la prochaine Assemblée générale. Pour Esther Richard et le comité, ce départ n'est malgré tout pas facile. Richard Volz a siégé au comité pendant 16 ans et mis son vaste savoir et ses compétences à la disposition de l'Association des paroisses. Il s'est occupé non seulement du secrétariat et de la rédaction d'innombrables procès-verbaux, mais a également été responsable du secteur « Paroisses ». Dans cette fonction, il s'est penché sur de très nombreuses thématiques et a contribué à ce que l'association puisse répondre aux besoins de ses membres. Et pour clore en beauté, il a organisé l'exposé que présentera Isabelle Noth à l'issue de la partie statutaire.

Esther remet à Richard Volz une bouteille d'huile d'olives, un aliment sain connu de longue date ; la bouteille est richement décorée des bons vœux des membres du comité.

Dans son allocution d'adieu, Richard Volz souligne que les défis auxquels l'Association des paroisses doit faire face ont augmenté et que le besoin de soutien des paroisses ne diminue aucunement. C'est pourquoi il est reconnaissant aux personnes qui, il y a 21 ans, ont eu la clairvoyance de créer une association œcuménique des paroisses dans le canton de Berne. Il remercie tout spécialement Esther Richard et ses prédécesseurs à la présidence, tout comme les membres du comité pour la précieuse collaboration et pour l'esprit de camaraderie. Pour lui, un travail passionnant, enrichissant et inspirant prend fin. Il souhaite à toutes et à tous des activités couronnées de succès, tant dans les paroisses qu'au sein du comité.

Esther Richard clôt l'assemblée et remercie la paroisse de Langnau pour son hospitalité et pour l'apéritif qu'elle offre. Des remerciements sont adressés également à l'équipe de conciergerie, à l'interprète Max Perrenoud ainsi qu'à l'équipe administrative autour d'Ursula Urech-Lengacher et du webmestre Roman Koch. Elle souhaite plein succès à tous ainsi que la bénédiction de Dieu.

Fin de l'Assemblée générale à 11 h 20.



Après la partie statutaire, la Prof. Isabelle Noth présente un exposé sur le thème :

Les paroisses dans une société en mutation

Que devons-nous savoir – que pouvons-nous faire – qu’osons-nous espérer ?

Connaissances tirées de la recherche psychologique (pastorale)

(La présentation [en allemand] sera disponible sur le site <https://kgvadp.ch>.)

25.05.2024

La présidente

Le secrétaire

Esther Richard

Christoph Wagner